

Compte rendu de 120^{ème} Assemblée Générale de la Gaule Régionale Champagnolaise du dimanche 02 février 2020

A 9h30 le Président Pascal GRENIER ouvre la 120^{ème} Assemblée Générale de la Gaule Régionale Champagnolaise devant une assemblée de 62 personnes :

Invités :

Messieurs Clément Pernot Président du Conseil Départemental, Guy Saillard maire de Champagnole, les représentants de la presse locale.

Excusés :

Messieurs Clément Pernot Président du Conseil Départemental, David Dussouliez 1^o adjoint de la ville de Champagnole, Jean-Claude Gille secrétaire de la GRC et Maxime Dussouillez membre du CA.

En préambule, le Président remercie tous les adhérents présents, les membres du CA et les gardes présents.

Une minute de silence est respectée en mémoire des disparus durant l'année écoulée.

En guise de remerciement pour leur présence, les membres du CA offrent à tous les participants une casquette marquée du logo de notre association la GRC.

Ordre du jour :

1. Rapport moral du président.
2. Rapport d'activité du président.
3. Rapport financier du trésorier et de son adjoint, les tarifs 2020.
4. Appel à candidature et élection du CA le dimanche 29 novembre 2020.
5. Un commentaire sur la mise en place du parcours No-Kill.
6. Un résumé des nouvelles réglementations.
7. Projets 2020.
8. Hommage à Michel Billet.

1. Rapport moral :

Notre association s'inscrit dans le cadre légal défini par le législateur. Notre APPMA (Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). Elle œuvre pour le développement de la pêche et pour la protection des milieux aquatiques.

Dans le but de mener à bien ces objectifs nous avons conduit un certain nombre d'actions cette année (voir rapport d'activités).

2. Rapport d'activités :

Le président rappelle les principales actions menées au cours de l'année écoulée :

- Réunions de travail du CA (4) et du bureau (4).Présentation des membres du CA.
- Elagages de chemins, suppressions d'embâcles, nettoyages de berges, pancartages et mise en place du parcours No-Kill.
- Avec l'aide des services techniques de la ville de Champagnole, aménagements autour de l'étang Marion. Une barrière et réaménagement de l'entrée du propriétaire voisin, nous conduira à interdire la pêche sur le barrage par mesure de sécurité dès que le propriétaire aura fermé sa propriété.
- Application des règlementations avec une équipe de 5 gardes formés et habilités. Présentations des gardes présents. Nous enregistrons avec satisfaction l'inscription d'un nouveau garde :**Bastien Chevillot**.

Le président profite de cette occasion pour apporter quelques nouvelles de M Jean-Paul Bousson, qui à la suite à un grave accident de bucheronnage est toujours en fauteuil et se bat avec détermination contre le sort et la douleur. Jean-Paul n'a pas pu participer à notre assemblée générale, son état de santé actuel ne le permettait pas. Nous lui souhaitons bien du courage et espérons le retrouver parmi nous les prochaines années.

- La gestion financière de l'APPMA est rigoureuse .Le trésorier et son adjoint effectuent un important travail de gestion et de suivi des 6 dépositaires de cartes. L'arrêt du magasin Jura-Pêche a compliqué leur tâche.
- Information de la démission du poste de trésorier qu'il occupait depuis 21 ans de Monsieur Michel Billet. Démission déposée le 10 décembre 2018
- Michel a souhaité mettre un terme à 50 ans de collaboration au sein de notre APPMA. Nous rendrons à Michel Billet l'hommage qu'il lui est dû aujourd'hui à la fin de l'AG.
- Formation de plus de 60 jeunes pêcheurs lors de 6 1/2 journées de stage de pêche encadrées par un guide diplômé et les membres du CA.
- Surveillance de nos cours d'eau renforcée lors des périodes d'étiage.

- Pas de pêches de comptage cette année suite aux étiages sévères de l'été et des fortes températures de l'été. Pas de pêches de sauvetage pour les mêmes raisons.
- Accueil d'un groupe de 41 pêcheurs à la mouche de Saint Etienne sur 2 jours.
- Accueil d' un groupe de 12 pêcheurs à la mouche de Genève à 3 reprises (9 jours de pêche)
- Reportage de FR3 lors de l'ouverture.
- Aide logistique sur 2 périodes de 4 et 5 jours à la réalisation d'un court métrage.
- Aide à l'écriture de plusieurs articles de presse locale relatant nos actions.
- Empoisonnement : 300 kilos de truites Fario sur l'Angillon à l'ancienne piscine. 50 kilos à deux reprises à l'étang Marion. Réflexion en cours sur un second empoisonnement sur l'Angillon en début d'été en fonction des conditions météo.
- Campagne de tirs des cormorans : Géré par M Michel Mathy. On rappellera que la DDT nous a autorisés à prélever 3 oiseaux sur l'Ain ,3 oiseaux sur l'Angillon et 3 oiseaux sur la Londaine. Cette autorisation est valable pour 3 ans.

Présentation faite de ces compte-rendus, ils sont soumis au vote et **sont approuvés à l'unanimité** mois 1 abstention.

3. Bilan financier 2019:

Le trésorier Jean Marie VOISIN présente le rapport financier:

L'exercice comptable 2019 s'établit comme suit :

Année 2019	
Dépenses	38 695.15 €
Recettes	40670.70 €
Bilan	+ 1975.55 €

Bilan positif malgré plusieurs déboires : faux billet de 100 euros et erreur de caisse de l'un de nos dépositaires pour une valeur de plus de 450 euros.

Ces comptes ont été vérifiés par Messieurs Rollin et Baldassi, vérificateurs aux comptes : Aucune remarque.

Reconduction ou choix de 2 commissaires aux comptes. Messieurs Roger Rollin et Michel Baldassi sont reconduits à l'unanimité des présents. Remerciements.

Présentation faite de ce rapport financier, il est soumis au vote et est **approuvé à l'unanimité**.

Nouveau tarif 2020:

Notre association subit les augmentations de 2 euros du timbre CPMA et de la cotisation fédérale.

Carte sociétaire : 77 €

Carte fédérale : 100 €

4. Appel à candidature et pour l'élection du CA du dimanche 29 novembre 2020.

Début novembre 2020 nous organiserons de nouvelles élections pour renouveler le Comité d'Administration de la Gaule Régionale Champagnolaise.

Appel est fait à candidature.

On rappellera que les candidats doivent avoir 18 ans et justifier de 2 ans d'adhésion à notre association (carte de pêche 2019 et 2020)

5. Mise en place du parcours No-Kill:

Le Conseil d'Administration de la GRC après plusieurs années de réflexion a créé sur son linéaire un parcours « NO KILL ». Les résultats sont encourageants : bonne fréquentation des pêcheurs ,de bon retour et présence de jolis poissons .

Malheureusement les conditions météo nous ont pas permis de réaliser la pêche de comptage et d'assurer le suivi prévu de ce parcours. Pour compléter ce dispositif le No-kill est étendu du No-kill actuel à la limite aval de notre parcours toutes techniques sans ardillon ou ardillon écrasé.

6. Nouvelles réglementations:

Présentation et commentaire du vice-président de Fédération du Jura Claude Schneiter. Les principaux changements seront indiqués sur notre site web.

7. Projets 2020:

- Poursuite des activités et des travaux évoqués.
- Diversification des stages de pêche.
- Réflexion sur des actions conduisant à améliorer les habitats sur un secteur donné. Cette action pourrait être conduite dans le cadre du PDPG. (Plan départementale pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicole).
- Renforcer la communication autour de nos actions.
- Aménager un ou plusieurs postes de pêche pour personnes à mobilité réduite.
- Rempoissonner l'Angillon en truites fario 300 kilos pour l'Angillon et 50 kilos x 2 pour l'étang Marion avec l'avis du conseiller fédéral.

8. Hommage à Michel Billet :

Un hommage mérité est rendu à M Michel Billet pour son implication durant 50 ans au sein de notre association.

Michel et la GRC en quelques dates :

En rentrant de l'armée Michel prend sa première carte de pêche à l'âge de 22 ans.

1969 : Première élection au conseil d'Administration de la Gaule Régionale Champagnolaise.

1982 : Michel intègre le bureau de la GRC et prend de nouvelles responsabilités.

Membres très actif il est successivement responsable de l'alevinage et des travaux.

1997 : Il devient trésorier. Lourde tâche car à cette époque il faut gérer la vente des cartes qui n'est pas informatisée et il est nécessaire de suivre tous les distributeurs avec rigueur.

Passionné d'informatique c'est à lui que l'on confie le passage à l'informatique de la GRC. Tâche ardue car cela implique : La trésorerie, la gestion des cartes, les locations et les baux. C'est encore Michel qui prendra en charge la création et la gestion du site internet de notre APPMA.

Michel représentera la GRC en tant que délégué à la fédération pendant de longues années.

Michel accomplira ces différentes missions avec une très grande rigueur et un sérieux jamais démenti n'hésitant pas à afficher son agacement dès que nous montrons quelques relâchements.

Le président offre une tablette à M Billet et une corbeille de produits régionaux lui est également remise à destination de son épouse.

M Billet, ému, remercie le président ainsi que tous les présidents qui l'ont accompagné durant ces 50 ans si enrichissants.

Il souhaitera également longue vie à notre association.

9. Questions diverses:

- **Site web non mis à jour régulièrement :**

Problème connu du CA qui va mettre en place un groupe de travail pour palier à ce manque de réactualisation du site.

Fin de l'AG 12h00.

Le secrétaire de séance
JM VOISIN

Le Président de la GRC
Pascal GRENIER